

INFOS COS JUILLET AOÛT 2023

FERMETURE DU COS DU 19 JUIN AU 10 JUILLET

COMMISSION SOCIALE - Noël 2023

ATTENTION : Toute fiche de jouet (ou bulletin d'abonnement) non rendue le mercredi 12 juillet 2023 (date limite) sera considérée comme un don à une œuvre caritative, de même que les jouets non récupérés au 31 décembre de l'année.

Pour les enfants nés entre le 01.01.2004 et le 31.12.2006, le chèque-cadeau de rentrée scolaire sera distribué dès septembre et jusqu'au mardi 31 octobre 2023 pendant les heures de permanence du COS, uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité.

BILLETTERIE – CARTE DE PISCINE

➤ Billetterie

Pour toute billetterie (Parc de loisirs, Peaugres, Walibi, Disney, Futuroscope, Ferme aux crocodiles, Marineland, Le Pal, Vulcania, Grottes de Choranche, Aqua Parc, Puy du Fou, TOUROPARC etc....), renseignez-vous auprès du C.O.S. des disponibilités et/ou des conditions de commande.

➤ Carte de piscine

L'ensemble des agents de la Ville bénéficie des tarifs résidents. Pour cela, il faut :

- pour l'agent résident SIVOM, pas de conditions particulières, il présente sa carte résident
- pour l'agent non résident SIVOM :
 - soit il est adhérent au COS : le COS fournira une attestation d'adhésion avec la composition des ayants droits.
 - soit il n'est pas adhérent au COS : il doit demander une attestation au service Ressources Humaines pour justifier qu'il est salarié de la ville (idem procédure Cantine)

L'agent achète directement sa carte à la piscine et demande une facture pour le remboursement auprès du COS. Conditions : 3 mois d'ancienneté de l'agent à la Mairie

COMMISSION SPORT

➤ CHALLENGE DE PÉTANQUE : JM GUIRAL – B SERT

Le challenge de pétanque JM Guiral – B Sert est prévu le **vendredi 15 septembre**.
Plus d'info sur le déroulement fin août.

INFORMATION DIVERSE

ATTENTION ! Pour tout contact avec le COS par mail, veuillez utiliser l'adresse mail suivante :
cos@mairie-st-egreve.fr
pour être sûr que votre demande soit traitée.

Nous vous remercions de ne pas utiliser l'adresse au nom de Sylvie, car elle n'est pas consultée régulièrement.

**BON ÉTÉ !!
et BONNES VACANCES**

INFOS COS JUILLET AOÛT 2023

FERMETURE DU COS DU 19 JUIN AU 10 JUILLET

LOCATION 2023 – TOUTES SAISONS – FORMULE LIBERTÉ

OFFRE PROMOTIONNELLE AVEC MISTERCAMP

Remise supplémentaire de 20 % limité à 50 € par semaine sur vos réservations hors vacances scolaires

le COS a signé un contrat « OFFRE PRIVILÈGE » avec le partenaire MISTERCAMP, Cette formule donne accès à des semaines en hébergement de type résidence mobile ou chalet dans plus de 100 campings en France (dont la Corse) et en Espagne, sur la **période hors saison, soit avant le 24 juin 2023 et à partir du 2 septembre 2023**. Cette formule garantit des prix fixés à la semaine et sur des arrivées le samedi ou le dimanche (en fonction des rotations des campings) et en fonction des catégories des campings et des dates de séjour comme suit :

99 € - 125 € - 150 € - 180 € - 210 € - 270 € – 330 € -20%

Vous avez la possibilité de visualiser en temps réel les prix remisés et la disponibilité en effectuant une consultation sur le site MISTERCAMP via le lien : Site : www.mistercamp.com/ayant-droit-access - Code partenaire : EGREV

Une fois votre destination choisie, contactez le COS qui finalisera la réservation.

RÉSERVATION PAR LE COS

- Une formule « Liberté » adaptée à vos besoins

Chacun choisit ses vacances, via les prestataires ci-après, où il souhaite, quand il souhaite, autant de semaine qu'il souhaite et le type de locatif qu'il souhaite.

L'agent recherche et s'adresse au secrétariat du COS pour les modalités de réservation : période, camping, type de logement... Demander les codes COS au secrétariat pour connaître le tarif CE.

HOMAIR – OLYDEA – TOHAPI – ODALYS - CAMPINGS.COM – GOELIA – MISTERCAMP-TOURISTRA VACANCES - CAMPING PARADIS - LES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL - APV CAMPING - CAMPEOLE - VACANCES BLEUES

VACANCES SCOLAIRES ÉTÉ (du 8 juillet – au 02 septembre)

Vous bénéficierez d'une participation du COS de 20% limitée à 200 €/semaines et 2 semaines maximum par famille.

L'attribution de la participation se fera en fonction du règlement à point et dans la limite du budget.

Paiement en chèques ANCV possible avant le 1^{er} mai.

Les demandes seront traitées dans la limite du budget.

HORS VACANCES D'ÉTÉ

De l'ouverture des campings jusqu'au 8 juillet 2023 et à partir du 02 septembre 2023 jusqu'à la fermeture des campings – tarif CE.

LOCATION INDIVIDUELLE – PARTENARIATS / PARTICULIERS

En dehors de ces offres, vous pouvez bénéficier de réduction chez plusieurs prestataires.

Partenariat avec l'amicale des Sapeurs pompiers de St Egrève pour la location

d'un **appartement à Corrençon** - 10 couchages - **prix par semaine 150 € - toute l'année**

d'un **appartement au GRAU DU ROI** – résidence « Les Floralies II » - 8 personnes – **prix journée 90 € (juillet – août) – 60 € autres période**

Rapprochez-vous du secrétariat du COS pour obtenir plus de renseignement ou sur le site internet :

www.cos-st-egreve.fr .